

# MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)



<b>COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020 à 18 H 00 ESTÉREL ARÉNA</b>
--

- \* - \* -

Présents & représentés : 39

<b>1</b>	<b>INTERCOMMUNALITÉ</b>	Approbation de la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
----------	-------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation par la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée.

<b>2</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Création d'un conseil pour les Droits et Devoirs des Familles
----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** de la création du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles de la commune de Saint-Raphaël ;

- **APPROUVE** les principes de fonctionnement et la composition dudit Conseil comprenant :

- des représentants des services de l'État ;
- des représentants des collectivités territoriales ;
- des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducatrices de l'insertion et de la prévention de la délinquance.

<b>3</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Charte de prévention de la radicalisation islamiste
----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les termes de la charte de prévention de la radicalisation islamiste, telle que présentée ci-dessus ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

4	<b>ELECTION EXÉCUTIF</b>	Election d'un nouvel Adjoint au Maire en remplacement de Madame Françoise DUMONT - Démissionnaire
---	------------------------------	--

- **DIT** que chaque Adjoint d'un rang inférieur au 5<sup>ème</sup> se trouve promu d'un rang, à l'exception des Adjoints de Quartier ;

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection du 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**RÉSULTATS :**

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

A DEDUIRE : Bulletins blancs ou litigieux énumérés : 5  
aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

**A OBTENU :** :

Mme Sylvie BLANC : 34

**Mme Sylvie BLANC** est élue et prend place au 11ème rang des Adjoints au Maire.

5	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée
---	--------------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **S'OPPOSE** au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée ;

- **DEMANDE** au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

6	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Proposition de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Raphaël
---	--------------------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
<b>S'étant abstenus :</b>	M. PECOUL ; Mme DEFLANDRE LEGRAND

- **APPROUVE** le principe d'une nouvelle révision du Plan Local d'Urbanisme.

7	<b>AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC</b>	Désaffectation et déclassement de tènements appartenant au domaine public communal sis Avenue du 8 mai 1945 et Boulevard de l'Aspé
---	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **CONSTATE** la désaffectation des différents tènements exposés, à savoir, et sous réserve du plan de géomètre à intervenir :

- une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 689 (pour une superficie approximative de 1 530 m<sup>2</sup> en nature de stade tel que défini ci-dessus) ;
- une partie des parcelles cadastrées section AO n° 964 et 230 (pour une superficie approximative de 9 297 m<sup>2</sup>) ;

- **PRONONCE** leur déclassement et leur intégration dans le domaine privé de la Commune, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

<b>8</b>	<b>ALIÉNATIONS</b>	Cession foncière site dit "Colline du Petit Défends" sis Boulevard de l'Aspé
----------	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **RETIENT** l'offre émise par la société ICADE PROMOTION décrite ci-dessus ;

-**APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section AO n° 964p, n° 804p, n° 230p, n° 765p, représentant une emprise d'environ 45 000 m<sup>2</sup> au profit de la société ICADE PROMOTION, ainsi que le cas échéant, la parcelle cadastrée section AO n°868p (pour 230 m<sup>2</sup>) à acquérir du Centre Communal d'Action Sociale, pour la réalisation d'une opération de construction d'environ 200 logements devant comporter au moins 40 % de logements locatifs sociaux et 15 % d'accession sociale au prix de 9 875 000 € comprenant la remise à la Commune d'une salle polyvalente sportive, d'un city parc et d'un espace paysager pour une valeur de 2 016 000 € TTC ;

- **PRÉCISE** que la moins-value entre la valeur vénale du terrain estimée par le service des Domaines et le prix de cession sera comptabilisée au bénéfice de la Commune en qualité de dépense déductible au sens de l'article L. 302-7 du Code de la construction et de l'habitation ;

- **ATTRIBUE** une subvention d'équilibre de 375 000 € au bailleur social « LOGIS FAMILIAL VAROIS » pour la réalisation, en maîtrise d'ouvrage directe, de la partie sociale de l'opération ;

- **PRÉCISE** que cette subvention sera comptabilisée au bénéfice de la Commune en qualité de dépenses déductibles au sens de l'article L. 302-7 du Code de la construction et de l'habitation ;

- **AUTORISE** la société ICADE PROMOTION à accomplir toutes les formalités pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet et en particulier à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** ou Madame le Premier Adjoint à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment les actes de vente à intervenir ;

- **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>9</b>	<b>ALIÉNATIONS</b>	Cession de terrains à l'Association Côte d'Azur - Précisions sur les modalités de cession
----------	--------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les précisions concernant les modalités de cession, à savoir, la conservation de l'emprise des piliers de la passerelle, accompagnée d'un droit d'accès pour la Commune, dans l'attente de sa cession à l'Association Côte d'Azur ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** ou Madame la Première Adjointe à initier toutes les démarches et procédures administratives nécessaires à la réalisation de la vente des terrains et équipements communaux à l'Association Côte d'Azur et à signer tout acte notarié ou administratif à intervenir ;

- **DIT** que les dépenses et recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>10</b>	<b>AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC</b>	Prorogation du délai de signature de la promesse de vente entre la SNC VILLA MAURESQUE et la commune de Saint-Raphaël
-----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** de proroger la date limite de signature de la promesse de vente portant sur les parcelles cadastrées section AO n° 867 et 929 à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et la SNC VILLA MAURESQUE ou de toute autre personne physique ou morale existante ou à constituer en lien direct avec l'acquéreur qui pourrait s'y substituer ou au profit de toute société de crédit-bail qu'il désignerait, pour six mois supplémentaires, sauf si le contexte sanitaire oblige une nouvelle prorogation de ce délai.

<b>11</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Protection des arbres remarquables : approbation des listes d'arbres remarquables faisant l'objet d'une convention d'entretien et de préservation
-----------	--------------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** la liste des trois arbres recensés comme espèces remarquables ;
- **PRÉCISE** que ces arbres seront inscrits comme éléments à préserver dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Raphaël lors d'une prochaine révision ;
- **APPROUVE** la liste des six arbres présentant un intérêt paysager ;
- **APPROUVE** la conclusion d'une convention entre la commune de Saint-Raphaël et chaque propriétaire des neuf arbres définis ci-dessus, pour la prise en charge partielle des frais d'entretien et de conservation ;
- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant ;
- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>12</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Protection des arbres remarquables : participation aux frais d'entretien et de conservation - Modification de la convention-type avec les propriétaires
-----------	--------------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **ABROGE** la convention « type » relative à la protection des arbres remarquables approuvée par délibération municipale n° 26 en date du 25 octobre 2019 ;
- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention « type » relative à la protection des arbres remarquables, à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et chaque propriétaire concerné ;
- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention en tant que de besoin et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>13</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine : renforcement de la protection de l'ensemble des villas "Belle Epoque" et autres éléments remarquables par l'identification de 12 propriétés supplémentaires
-----------	--------------------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** la modification de la liste des vingt propriétés annexées à la délibération municipale n° 8 en date du 23 juillet 2019, aux fins de correction d'erreurs matérielles ;
- **APPROUVE** la liste des douze nouvelles villas répertoriées, telle qu'annexée, qui seront inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme de la Commune lors d'une prochaine révision.

14	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Protocole d'annonce et de suivi d'un évènement météorologique pouvant occasionner une crue de l'Agay au droit de la résidence Rive Nature - Dispositif provisoire
----	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les termes du protocole d'annonce et de suivi d'un évènement météorologique pouvant occasionner une crue de l'Agay au droit de la résidence Rive Nature entre la commune de Saint-Raphaël et la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée ;

- **AUTORISE** Madame le Premier Adjoint à signer ledit protocole et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

15	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Réalisation des travaux de restauration hydromorphologique de l'Agay - Signature des nouvelles conventions avec les riverains
----	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
<b>S'étant abstenus :</b>	M. CHAPON ; M. TOMASI

- **PREND ACTE** que les conventions établies avec les propriétaires riverains pour la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique de l'Agay ayant fait l'objet de la délibération municipale n° 15 en date du 10 juillet 2020 ne sont plus adaptées car ne prenant pas en compte la problématique des mesures compensatoires ;

- **APPROUVE** les termes des nouvelles conventions à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et les propriétaires riverains pour la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique de l'Agay ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer les nouvelles conventions établies avec les propriétaires riverains pour la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique de l'Agay, ainsi que tout acte y afférent ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

16	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Approbation du protocole d'accord transactionnel quadripartite afférent aux voies litigieuses du quartier du Trayas dit supérieur
----	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les termes du projet de protocole d'accord transactionnel quadripartite, à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël, l'association des Indépendants du Trayas, l'Association Syndicale Autorisée Trayas Réseaux Secs et chaque propriétaire indépendant concerné ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ledit protocole d'accord transactionnel quadripartite, en tant que de besoin ;

- **APPROUVE** le principe du classement futur des voies Théodore GUICHARD, Georges HECHTER et traverse de la Gare dans le domaine public routier communal ;

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune de la partie de la parcelle cadastrée section BO numéro 280 correspondant au haut du boulevard Théodore GUICHARD, matérialisée sur le plan ci-annexé, auprès de l'Association Syndicale Autorisée Trayas Réseaux Secs et pour l'euro symbolique irrecouvrable ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tous actes et documents afférents à l'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée section BO numéro 280 matérialisée sur le plan susvisé ;

- **APPROUVE** l'acquisition des réseaux dits secs établis sous les voies Théodore GUICHARD, Georges HECHTER et la traverse de la Gare, le dispositif d'éclairage desdites voies, ainsi que les fourreaux et

chambres nécessaires au tirage de la fibre optique, auprès de l'Association Syndicale Autorisée Trayas Réseaux Secs, pour un montant de 489 500 € TTC ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte et document afférents à l'acquisition des réseaux, du dispositif d'éclairage ainsi que des fourreaux et chambres susvisés ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

17	CULTURE	Convention de mutualisation des dépenses entre la commune de Saint-Raphaël et le théâtre intercommunal "Le Forum"
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

- **APPROUVE** le principe de répartition des dépenses entre la commune de Saint-Raphaël et le théâtre intercommunal « Le Forum » définissant les modalités de prise en charge des dépenses et de la billetterie des spectacles de la saison « Aggloscènes » dans les salles de spectacles raphaéloises ;

- **APPROUVE** les modalités de reversement de la billetterie au théâtre intercommunal « Le Forum » ;

- **APPROUVE** les termes de la convention de mutualisation et du tableau prévisionnel financier, établis au titre des dépenses entre la Commune et le théâtre intercommunal « Le Forum » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

18	CULTURE	Réseau MEDIATEM : approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2021
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

- **APPROUVE** le budget prévisionnel du réseau MEDIATEM, en section de Fonctionnement et d'Investissement, pour l'exercice 2021, selon le détail annexé à la présente ;

- **DIT** que les demandes de subvention seront formulées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département du Var, selon le plan de financement;

- **DÉCIDE** qu'une participation financière sera demandée par la commune de Saint-Raphaël à la Communauté de communes du Pays de Fayence, d'un montant estimé à 62 394 € au maximum, afin de cofinancer les dépenses prévisionnelles prévues pour l'exercice 2021, en Fonctionnement ainsi qu'en Investissement ;

- **DÉCIDE** qu'une participation financière sera demandée par la commune de Saint-Raphaël à la commune des Adrets-de-l'Estérel, d'un montant estimé à 6 375 € au maximum, afin de cofinancer les dépenses prévisionnelles prévues pour l'exercice 2021, en Fonctionnement ainsi qu'en Investissement ;

- **DIT** qu'en conséquence, un titre de recettes sera adressé en fin d'exercice, par la commune de Saint-Raphaël à la Communauté de communes du Pays de Fayence et à la commune des Adrets-de-l'Estérel, sur la base de la clé de répartition détaillée ci-dessus ;

- **DIT** qu'une délibération concordante sera prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et par le Conseil Municipal de la commune des Adrets-de-l'Estérel ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** de Saint-Raphaël à signer tout acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la complète réalisation de la présente délibération.

19	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Conditions générales et particulières de mise à disposition de matériels municipaux dans le cadre de l'organisation de manifestations
----	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les termes des conditions générales de prêt de matériel ;
- **APPROUVE** les conditions particulières de prêts de matériel aux associations ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

20	<b>ENSEIGNEMENT</b>	Fixation de la participation financière de la Commune, aux séjours en "classes transplantées" des élèves des écoles maternelles et élémentaires raphaëloises
----	---------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **FIXE**, pour l'année scolaire 2020/2021, le montant des participations financières de la Commune aux séjours en « classes transplantées » des écoles maternelles et élémentaires raphaëloises, dans la limite de 7 jours par séjour, comme suit :

- o Classes de neige : 37 € par jour et par élève ;
- o Sorties scolaires à thème : 27 € par jour et par élève.

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

21	<b>DIVERS</b>	Classement touristique - Demande de renouvellement de la dénomination "Commune touristique"
----	---------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à solliciter la dénomination de « Commune touristique » selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux Communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

22	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Acquisition de tickets de grande roue, de livres et de ballotins de chocolats pour les enfants de la Commune
----	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** l'achat et la distribution de tickets de la grande roue, de livres et de ballotins en faveur des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la Commune ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

23	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2021
----	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'ouverture toute la journée des établissements dans lesquels s'exerce un commerce de détail à prédominance alimentaire ;

- **PRÉCISE** les dates concernées pour lesquelles l'ouverture est autorisée parmi celles susvisées :

- dimanche 23 mai 2021 ;
- dimanche 11 juillet 2021 ;
- dimanche 18 juillet 2021 ;
- dimanche 25 juillet 2021 ;
- dimanche 1<sup>er</sup> août 2021 ;
- dimanche 8 août 2021 ;
- dimanche 15 août 2021 ;
- dimanche 22 août 2021 ;
- dimanche 29 août 2021 ;
- dimanche 12 décembre 2021 ;
- dimanche 19 décembre 2021 ;
- dimanche 26 décembre 2021.

<b>24</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Convention de partenariat entre la commune de Saint-Raphaël et l'association "Logivarest UDV" pour le développement d'une offre de logements en intermédiation locative
-----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat, à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et l'association « Logivarest UDV » pour le développement d'une offre de logements en intermédiation locative ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE**, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>25</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Adhésion de la Commune à l'Association Nationale Des Élus du Sport (ANDES)
-----------	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint-Raphaël à l'Association Nationale Des Élus du Sport (ANDES) ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** ou son représentant à signer l'adhésion de la commune de Saint-Raphaël à l'association Nationale des Élus du Sport et tous acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **CONSTATE**, après appel à candidature, la candidature unique de Madame Hafida RAMI ;

- **EST DONC DÉSIGNÉE** Madame Hafida RAMI en qualité de représentant de la collectivité auprès de l'Association Nationale Des Élus du Sport (ANDES) ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

26	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Convention d'accès à la Fédération Française de Triathlon au stade nautique Alain CHATEIGNER
----	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les termes de la convention d'accès au stade nautique Alain CHATEIGNER, à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et la Fédération Française de Triathlon ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention et tout acte afférant à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **DIT** que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

27	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association "Saint-Raphaël Triathlon"
----	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 844 euros en faveur de l'association « Saint-Raphaël Triathlon » afin de permettre à ladite association de couvrir les frais inhérents à la manifestation « Saint-Raphaël by Roxym » ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront prélevés sur le Budget Principal de la Commune de l'exercice 2020.

28	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Diane de l'Estérel
----	--------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À LA MAJORITÉ</b>
<b>Ayant voté contre :</b>	M. CHAPON ; M. TOMASI

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 730 euros en faveur de l'association « La Diane de l'Estérel » afin de permettre à ladite association de couvrir les frais de cotisations non prévues à son budget de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront prélevés sur le Budget Principal de la Commune de l'exercice 2020.

29	<b>SUBVENTIONS</b>	Convention de partenariat entre la commune de Saint-Raphaël et l'association "Saint-Raphaël Natation" - Championnats de France de natation
----	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
<b>N'ayant pas pris part au vote :</b>	M. KAIDOMAR

- **RETIRE** la délibération municipale n° 45 du Conseil Municipal du 22 octobre 2020 portant sur la convention de partenariat entre la commune de Saint-Raphaël et l'association « Saint-Raphaël Natation » ;

- **APPROUVE** l'organisation des championnats de France de Natation du 10 au 13 décembre 2020 au Stade Nautique « Alain CHATEIGNER » ;

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € en faveur de l'association « Saint-Raphaël Natation » pour l'organisation de la compétition précitée ;

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat, à intervenir entre la Commune et l'association « Saint-Raphaël Natation » ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention et tout acte afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>30</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Exonérations diverses relatives à l'occupation du domaine communal dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19
-----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** de l'exonération des redevances d'occupation du domaine communal pour les domaines d'activités et pour les périodes figurant dans le tableau annexé à la présente ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>31</b>	<b>LOCATIONS</b>	Gratuité des salles de spectacles communales et de certains espaces publics - Soutien au secteur associatif local - Recondution du dispositif
-----------	------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** la reconduction du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021, de la mise à disposition gratuite des quatre salles de spectacles communales (Auditorium du Palais des Congrès, Estérel Aréna, salle Félix Martin et Auditorium du Centre Culturel) aux associations culturelles ayant leur siège sur le territoire intercommunal, à raison d'une gratuité par association et par salle, dans les mêmes conditions que celles définies par délibération municipale n° 5 en date du 10 juillet 2020 ;

- **APPROUVE** la reconduction du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021 de la mise à disposition gratuite du jardin Bonaparte, de l'Agora du Palais des Congrès et de l'esplanade du Dramont aux associations ayant leur siège sur le territoire communal, à raison d'une gratuité par association et par lieu dans les mêmes conditions que dans les mêmes conditions que celles définies par délibération municipale n° 5 en date du 10 juillet 2020 ;

<b>32</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Instauration de périodes de stationnement gratuit dans les parkings gérés par la régie municipale pour le stationnement et prise en charge par la Commune de son impact financier
-----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** de l'application du dispositif de stationnement gratuit dans l'ensemble des parkings en ouvrage exploités par le Régie Municipale pour le Stationnement, dans les conditions et selon les modalités décrites ;

- **CONSTATE** l'injonction faite à la Régie Municipale pour le Stationnement de mettre en place le dispositif de stationnement gratuit dans l'ensemble des parkings en ouvrage exploités par ladite Régie, dans les conditions et selon les modalités décrites ;

- **CONSTATE**, conformément à l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales, les contraintes particulières de fonctionnement imposées à la Régie Municipal pour le Stationnement ;

- **DÉCIDE** de la prise en charge, par la Commune, de l'impact financier lié à la gratuité du stationnement dans les parkings gérés par la Régie Municipale pour le Stationnement, selon les règles de calcul et les modalités de versement décrites ci-dessus ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>33</b>	<b>DÉCISIONS BUDGÉTAIRES</b>	Budget 2020 de la Commune - Décision modificative n° 1
-----------	----------------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
<b>S'étant abstenus :</b>	M. PECOUL ; Mme DEFLANDRE LEGRAND

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la Commune de l'exercice 2020.

<b>34</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	Convention entre la Commune et le Comité des Œuvres Sociales de la ville de Saint-Raphaël et ses organismes associés - Avenant n° 14
-----------	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 110 000 € en faveur du Comité des Œuvres Sociales de la commune de Saint-Raphaël pour la part « chèque cadeau » ;

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 14 à la convention conclue entre la Commune et le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Saint-Raphaël ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ledit avenant et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>35</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'une subvention à l'Association pour le Renouveau du Commerce Raphaëlois dans le cadre de la dynamisation du commerce local dans un contexte de crise lié à la Covid-19
-----------	--------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
<b>N'ayant pas pris part au vote :</b>	M. ISEPPI ; Mme MARCANDELLA ; M. BLANVILLAIN ; Mme JACQUOT

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 25 000 € en faveur de l'Association pour le Renouveau du Commerce Raphaëlois pour l'organisation d'une grande tombola à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat, à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et l'Association pour le Renouveau du Commerce Raphaëlois ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention de partenariat et tout acte y afférent ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront prélevés sur le Budget Principal de la commune de l'exercice 2020.

<b>36</b>	<b>DÉCISIONS BUDGÉTAIRES</b>	Étalement des charges relatives à la crise sanitaire de la Covid-19
-----------	------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **AUTORISE** l'étalement, sur cinq ans, des charges liées à la crise sanitaire de la Covid-19 pour un montant global de 288 000 € ;

- **DIT** que les dépenses et recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>37</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'acomptes sur subvention à certaines associations ou organismes avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021
-----------	--------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **ATTRIBUE** des acomptes sur subvention à diverses associations ou organismes, avant l'adoption du Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2021 ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

38	<b>SUBVENTIONS</b>	Attribution d'acomptes sur subvention à diverses associations ou organismes sportifs avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021
----	--------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **ATTRIBUE** des acomptes sur subvention à diverses associations ou organismes sportifs, avant l'adoption du Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2021 ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

39	<b>DÉCISIONS BUDGÉTAIRES</b>	Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021
----	------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021.

40	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Stationnement sur voirie : Rapport Annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires Exercice 2019
----	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PREND ACTE</b>
-----------------------------	-------------------

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires, propre à l'exercice 2019.

41	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour le traitement des forfaits post-stationnement
----	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise en œuvre du forfait du post-stationnement de type "cycle complet", à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant ;

- **DIT** que les recettes et dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

42	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Avance par la Mutuelle des Employés Territoriaux des frais d'acquisition d'équipements spécifiques pour les agents reconnus travailleurs handicapés
----	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DONNE** son accord sur la proposition de la Mutuelle des Employés Territoriaux de faire l'avance des frais d'acquisition d'équipements spécifiques pour les agents municipaux reconnus travailleurs handicapés adhérents ou non auprès de cette Mutuelle ;

- **APPROUVE** le remboursement par la Commune à la Mutuelle des Employés Territoriaux des frais avancés à ce titre, dans la limite de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la Commune, sur justificatif de l'avance versée.

43	<b>PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.</b>	Modification du tableau des effectifs de la Commune
----	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la Commune ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes au chapitre 012 du Budget Principal de la Commune.

44	<b>AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS</b>	Mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Régie des Ports Raphaëlois auprès de la commune de Saint-Raphaël
----	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** les termes de la convention, jointe en annexe, portant mise à disposition à temps partiel d'un salarié de droit privé de la Régie des Ports Raphaëlois auprès de la commune de Saint-Raphaël ;

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires au chapitre 012 du Budget Primitif de la Commune.

45	<b>AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS</b>	Création d'une activité accessoire pour occuper la fonction de chargé de relation à l'usager du service public
----	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **APPROUVE** la création d'une activité accessoire pour occuper la fonction de chargé de relation à l'usager du service public ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes au chapitre 012 du Budget Principal de la Commune.

46	<b>AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS</b>	Indemnités de fonction des Élus
----	--	---------------------------------

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
<b>S'étant abstenus :</b>	M. CHAPON ; M. TOMASI

- **PREND ACTE** de l'indemnité de fonction du Maire, fixée à 90 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au taux défini par l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

- **FIXE** l'indemnité de fonction des Adjoints au Maire, attributaires de délégations, à 24,30 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- **FIXE** l'indemnité de fonction des Adjoints de Quartier, attributaires de délégations, à 24,30 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- **FIXE** l'indemnité de fonction des Conseillers Municipaux, attributaires de délégations, à 9,36 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- **FIXE**, par exception à l'alinéa précédent et à la demande de l'intéressé, l'indemnité de fonction de Monsieur Fabrice MORENVAL, Conseiller Municipal attributaire d'une délégation, à 0 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- **DIT** que les indemnités de fonction des élus définies ci-dessus suivront automatiquement l'évolution des traitements applicables aux fonctionnaires ainsi que celle de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- **IMPUTE** les dépenses y afférentes au chapitre 65 du Budget Principal de la Commune ;

**À L'UNANIMITÉ** des MEMBRES PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS, M. CHAPON et M. TOMASI s'étant abstenus,

- **DÉCIDE** de majorer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Adjoints de Quartier et des Conseillers Municipaux Délégués définies ci-dessus, conformément aux articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales et à l'annexe ci-jointe, comme suit :

- ⇒ Commune siège du bureau centralisateur du canton : + 15 %
- ⇒ Commune classée station de tourisme : + 25 %

- **DIT** que les indemnités de fonction des élus définies ci-dessus suivront automatiquement l'évolution des traitements applicables aux fonctionnaires ainsi que celle de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- **IMPUTE** les dépenses y afférentes au chapitre 65 du Budget Principal de la Commune.

<b>47</b>	<b>PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.</b>	Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois d'Ingénieur en Chef et de Conseiller des Activités Physiques et Sportives
-----------	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **INSTITUE** le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, pour les cadres d'emplois suivants :

- Ingénieur en chef ;
- Conseiller des Activités Physiques et Sportives (APS).

- **DIT** que M. LE MAIRE, ou son représentant, sera chargé de fixer les montants individuels selon les critères définis ci-dessus dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds et des coefficients de modulation individuelle maxima déterminés par la réglementation en vigueur ;

- **ABROGE** la délibération n° 1 du Conseil Municipal en date du 10 mai 2007 relative à la mise à jour du régime indemnitare antérieur ;

- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>48</b>	<b>DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS</b>	Commission Municipale "Urbanisme et Permis de Construire" : modification du nombre et désignation des membres
-----------	---	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** de modifier la composition de la Commission Municipale « Urbanisme et Permis de Construire » ;

- **FIXE** à 11, outre le Maire Président de droit, le nombre des membres de ladite commission ;

- **DÉCIDE** de désigner les membres de la Commission Municipale « Urbanisme et Permis de construire », pour la durée du mandat en cours, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

- **CONSTATE**, après appel de candidatures, la présentation d'une liste unique ainsi constituée :

- Mme Danièle LOMBARD ;
- M. Maxime GRILLET ;
- M. Fabrice MORENVAL ;
- M. Jean-François DEBAISIEUX ;
- Mme Yvonne ZUCCO ;
- M. Hervé CHIRON ;
- M. Jacques BLANVILLAIN ;
- M. Christopher PECOUL ;
- M. Pierre CORDINA ;
- M. François CHAPON ;
- M. Olivier SPINNHIRNY.

- **SONT DONC DÉSIGNÉS** membres de la Commission Municipale « Urbanisme et Permis de Construire » :

- Mme Danièle LOMBARD ;
- M. Maxime GRILLET ;
- M. Fabrice MORENVAL ;
- M. Jean-François DEBAISIEUX ;
- Mme Yvonne ZUCCO ;
- M. Hervé CHIRON ;
- M. Jacques BLANVILLAIN ;
- M. Christopher PECOUL ;
- M. Pierre CORDINA ;
- M. François CHAPON ;
- M. Olivier SPINNHIRNY.

49	<b>DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS</b>	Commission Municipale "Finances et Travaux" : modification du nombre et désignation des membres
----	-------------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** de modifier la composition de la Commission Municipale « Finances et Travaux » ;

- **FIXE** à 11, outre le Maire Président de droit, le nombre des membres de ladite commission ;

- **DÉCIDE** de désigner les membres de la Commission Municipale « Finances et travaux », pour la durée du mandat en cours, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

- **CONSTATE** après appel de candidatures, la présentation d'une liste unique ainsi constituée :

- Mme Josiane CHIODI ;
- M. Maxime GRILLET ;
- M. Gérard BONNAL ;
- Mme Sylvie BLANC ;
- M. Stéphane ISEPPI ;
- Mme Danièle LOMBARD ;
- M. Jacques BLANVILLAIN ;
- M. Christopher PECOUL ;

- M. Pierre CORDINA ;
- M. Pierre TOMASI ;
- M. Olivier SPINNHIRNY.

- **SONT DONC DESIGNÉS** membres de la Commission Municipale « Finances et Travaux » :

- Mme Josiane CHIODI ;
- M. Maxime GRILLET ;
- M. Gérard BONNAL ;
- Mme Sylvie BLANC ;
- M. Stéphane ISEPPI ;
- Mme Danièle LOMBARD ;
- M. Jacques BLANVILLAIN ;
- M. Christopher PECOUL ;
- M. Pierre CORDINA ;
- M. Pierre TOMASI ;
- M. Olivier SPINNHIRNY.

<b>50</b>	<b>DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS</b>	Commission Municipale des Affaires Culturelles : modification du nombre et désignation des membres
-----------	-------------------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** de modifier la composition de la Commission Municipale des Affaires Culturelles ;

- **FIXE** à 11, outre le Maire Président de droit, le nombre des membres de ladite commission ;

- **DÉCIDE** de désigner les membres de la Commission Municipale des Affaires Culturelles, pour la durée du mandat en cours, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

- **CONSTATE**, après appel de candidatures, la présentation d'une liste unique ainsi constituée :

- M. Guillaume DECARD ;
- Mme Yolande LOPEZ ;
- Mme Brigitte JEANPERRIN ;
- Mme Patricia HAUTEUR ;
- M. Max BOYER ;
- Mme Françoise MEYER ;
- M. Jacques BLANVILLAIN ;
- M. Christopher PECOUL ;
- Mme Joëlle DUBOIS MOUGIN ;
- M. François CHAPON ;
- M. Olivier SPINNHIRNY.

- **SONT DONC DÉSIGNÉS** membres de la Commission Municipale des Affaires Culturelles :

- M. Guillaume DECARD ;
- Mme Yolande LOPEZ ;
- Mme Brigitte JEANPERRIN ;
- Mme Patricia HAUTEUR ;
- M. Max BOYER ;
- Mme Françoise MEYER ;
- M. Jacques BLANVILLAIN ;
- M. Christopher PECOUL ;
- Mme Joëlle DUBOIS MOUGIN ;
- M. François CHAPON ;
- M. Olivier SPINNHIRNY.

<b>51</b>	<b>DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS</b>	Commission Consultative des Services Publics Locaux : modification de la composition et désignation des membres
-----------	-------------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **MODIFIE** la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, telle que ci-dessus décrite ;

- **DÉCIDE** de désigner, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présidée de droit par le Maire, pour la durée du mandat en cours ;

- **CONSTATE**, après appel de candidatures, la présentation d'une liste unique ainsi constituée :

Intitulé des listes électorales issues des élections municipales	Titulaires	Suppléants
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Madame Danièle LOMBARD	Monsieur Guillaume DECARD
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Bernard SABY	Madame Élodie MARCANDELLA
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Hervé CHIRON	Monsieur Jean-Philippe GIRARDIN
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Jean-François DEBAISIEUX	Monsieur Max BOYER
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Frédéric HEUDIARD	Monsieur Nicolas MARTY
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Madame Éléna JACQUOT	Madame Chantal ARNAUD
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Jacques BLANVILLAIN	Monsieur Gérard BONNAL
« Un nouveau Cap pour Saint-Raphaël »	Monsieur Christopher PECOUL	Madame Marie DEFLANDRE LEGRAND
« Pour Saint-Raphaël avec vous »	Monsieur Pierre CORDINA	Madame Joëlle DUBOIS MOUGIN
« Ma Ville, Ma planète »	Monsieur Pierre TOMASI	Monsieur François CHAPON
« Votre St Raph »	Monsieur Olivier SPINNHIRNY	Néant

- **SONT DONC DÉSIGNÉS** membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Intitulé des listes électorales issues des élections municipales	Titulaires	Suppléants
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Madame Danièle LOMBARD	Monsieur Guillaume DECARD
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Bernard SABY	Madame Élodie MARCANDELLA
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Hervé CHIRON	Monsieur Jean-Philippe GIRARDIN
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Jean-François DEBAISIEUX	Monsieur Max BOYER
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Frédéric HEUDIARD	Monsieur Nicolas MARTY
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Madame Éléna JACQUOT	Madame Chantal ARNAUD
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Jacques BLANVILLAIN	Monsieur Gérard BONNAL
« Un nouveau Cap pour Saint-Raphaël »	Monsieur Christopher PECOUL	Madame Marie DEFLANDRE LEGRAND
« Pour Saint-Raphaël avec vous »	Monsieur Pierre CORDINA	Madame Joëlle DUBOIS MOUGIN
« Ma Ville, Ma planète »	Monsieur Pierre TOMASI	Monsieur François CHAPON
« Votre St Raph »	Monsieur Olivier SPINNHIRNY	Néant

- **NOMME** les membres représentant les associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour la durée du mandat en cours ainsi qu'il suit :

Noms des associations
LACOVAR
Association de Valescure
Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie
Comité d'Animation d'Agay
Association de la 36 <sup>ème</sup> Division d'Infanterie du Texas

- **CHARGE** Monsieur le Maire, par délégation et pour la durée du mandat en cours, de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux concernant les projets visés à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette saisine sera formalisée par l'inscription à l'ordre du jour de la Commission du projet objet de l'avis sollicité ;

- **DÉCIDE** que la convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux se fera dans les mêmes conditions de forme et de délai que pour le Conseil Municipal ;

- **DÉCIDE** que les règles de quorum applicables sont les suivantes : le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ou son représentant, assisté de 6 membres afin que celle-ci puisse valablement délibérer ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

<b>52</b>	<b>DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS</b>	Commission de Contrôle Financier : modification de la composition et désignation des membres
-----------	-------------------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **MODIFIE** la composition de la Commission Contrôle Financier, telle que ci-dessus décrite ;

- **DÉCIDE** de désigner, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission de Contrôle Financier présidée de droit par le Maire, pour la durée du mandat en cours ;

- **CONSTATE**, après appel à candidatures, la présentation d'une liste unique ainsi constituée :

Intitulé des listes électorales issues des élections municipales	Titulaires	Suppléants
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Madame Danièle LOMBARD	Monsieur Guillaume DECARD
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Bernard SABY	Madame Élodie MARCANDELLA
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Hervé CHIRON	Monsieur Jean-Philippe GIRARDIN
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Jean-François DEBAISIEUX	Monsieur Max BOYER
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Frédéric HEUDIARD	Monsieur Nicolas MARTY
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Madame Éléna JACQUOT	Madame Chantal ARNAUD
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Jacques BLANVILLAIN	Monsieur Gérard BONNAL
« Un nouveau Cap pour Saint-Raphaël »	Monsieur Christopher PECOUL	Madame Marie DEFLANDRE LEGRAND
« Pour Saint-Raphaël avec vous »	Monsieur Pierre CORDINA	Madame Joëlle DUBOIS MOUGIN
« Ma Ville, Ma planète »	Monsieur Pierre TOMASI	Monsieur François CHAPON
« Votre St Raph »	Monsieur Olivier SPINNHIRNY	Néant

- **SONT DONC DESIGNÉS** membres de la Commission de Contrôle Financier :

Intitulé des listes électorales issues des élections municipales	Titulaires	Suppléants
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Madame Danièle LOMBARD	Monsieur Guillaume DECARD
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Bernard SABY	Madame Élodie MARCANDELLA
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Hervé CHIRON	Monsieur Jean-Philippe GIRARDIN

« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Jean-François DEBAISIEUX	Monsieur Max BOYER
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Frédéric HEUDIARD	Monsieur Nicolas MARTY
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Madame Éléna JACQUOT	Madame Chantal ARNAUD
« Ensemble, aujourd'hui et pour demain »	Monsieur Jacques BLANVILLAIN	Monsieur Gérard BONNAL
« Un nouveau Cap pour Saint-Raphaël »	Monsieur Christopher PECOUL	Madame Marie DEFLANDRE LEGRAND
« Pour Saint-Raphaël avec vous »	Monsieur Pierre CORDINA	Madame Joëlle DUBOIS MOUGIN
« Ma Ville, Ma planète »	Monsieur Pierre TOMASI	Monsieur François CHAPON
« Votre St Raph »	Monsieur Olivier SPINNHIRNY	Néant

- **NOMME** les membres représentant les associations locales au sein de la Commission de Contrôle Financier, pour la durée du mandat en cours ainsi qu'il suit :

Noms des associations
LACOVAR
Association de Valescure
Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie
Comité d'Animation d'Agay
Association de la 36 <sup>ème</sup> Division d'Infanterie du Texas

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la saisine de la Commission de Contrôle Financier ;

- **DÉCIDE** que la convocation de la Commission Contrôle Financier se fera dans les mêmes conditions de forme et de délai que pour le Conseil Municipal ;

- **DÉCIDE** que les règles de quorum applicables sont les suivantes : le Président de la Commission de Contrôle Financier, ou son représentant, assisté de 6 membres afin que celle-ci puisse valablement délibérer ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

<b>53</b>	<b>DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS</b>	Remplacement de deux représentants du Conseil Municipal pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Raphaël
-----------	-------------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour procéder au remplacement de deux membres appelés à siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Raphaël ;

- **DÉSIGNE** M. Christopher PECOUL et M. Pierre TOMASI en qualité de membres titulaires pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Raphaël.

<b>54</b>	<b>DIVERS</b>	Compte rendu de la délégation de compétences accordée à Monsieur le Maire
-----------	---------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PREND ACTE</b>
-----------------------------	-------------------

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël, éventuellement représenté par l'un de ses Adjoints, au cours de la période allant du 12 juin au 17 novembre 2020, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 5 en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

55	PERSONNEL CONTRACTUEL	Création d'un emploi permanent de Catégorie A
----	--------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent de catégorie A ;
- **DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

FAIT à SAINT-RAPHAEL, le 7 8 DEC 2020

LE MAIRE,



Frédéric MASQUELIER